



* Contenant*

GROUPE	28	INSECTICIDE
--------	----	-------------

Insecticide CL73507 200 SC

Pour la suppression des insectes ravageurs indiqués dans les cultures fruitières et maraîchères.

COMMERCIALE-AGRICOLE

SUSPENSION

PRINCIPE ACTIF : Tétraniliprole 200 g/L

Contient du 1,2 benzisothiazolin-3-one à raison de 0,023 % et du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003 % à titre d'agents de conservation

NO. D'HOMOLOGATION 34488 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,25 L à 1000 L

Bayer CropScience inc.
200-160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 3G3

Informations sur le produit : 1 888 283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie,
appeler au numéro d'urgence suivant : 1 800 334-7577 (24 heures sur 24).

L'Insecticide CL73507 200 SC vise à supprimer les insectes nuisibles indiqués dans de nombreuses cultures maraîchères et fruitières. L'Insecticide CL73507 200 SC est facilement absorbé par le tissu foliaire et est considéré comme étant « résistant au lessivage par la pluie » dans l'heure suivant l'assèchement du produit pulvérisé. L'Insecticide CL73507 200 SC peut être appliqué avec de l'équipement de pulvérisation aérien et terrestre.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après l'utilisation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. **NE PAS** retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS appliquer dans les serres.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'EPI. Si de telles instructions n'existent pas pour les matériaux lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'EPI séparément du reste de la lessive.

Les utilisateurs doivent :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Retirer leurs vêtements immédiatement si le pesticide s'est infiltré dessous. Se laver soigneusement avant d'enfiler des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé ce produit.
- Laver l'extérieur des gants avant de les retirer.

- Dès que cela est possible, se laver soigneusement avant d'enfiler des vêtements propres.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et si vous avez besoin de renseignements sur les Limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez contacter Bayer CropScience Canada inc. au 1 888 283-6847 ou sur www.cropscience.bayer.ca.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion	<ul style="list-style-type: none"> • Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. • Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. • Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. • Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec les yeux	<ul style="list-style-type: none"> • Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. • Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacer la personne vers une source d'air frais. • Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. • Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	<ul style="list-style-type: none"> • Enlever tous les vêtements contaminés. • Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. • Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer le produit ou le laisser dériver sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison. Suivre le mode d'emploi propre à chaque culture pour obtenir la période d'application.

Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada (www.healthcanada.gc.ca/pollinators).

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains insectes utiles. Toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées.

Le tétranilprole est persistant dans les sols et les systèmes aquatiques.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de tétranilprole aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE : Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de

son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Livret



GROUPE	28	INSECTICIDE
--------	----	-------------

Insecticide CL73507 200 SC

Pour la suppression des insectes ravageurs indiqués dans les cultures fruitières et maraichères.

COMMERCIALE-AGRICOLE

SUSPENSION

PRINCIPE ACTIF : Tétraniliprole 200 g/L

Contient du 1,2 benzisothiazolin-3-one à raison de 0,023 % et du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003 % à titre d'agents de conservation

NO. D'HOMOLOGATION 34488 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,25 L à 1000 L

Bayer CropScience inc.
200-160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 3G3

Informations sur le produit : 1 888 283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie,
appeler au numéro d'urgence suivant : 1 800 334-7577 (24 heures sur 24).

	Table des matières :	Numéro de section
Renseignements généraux	Avis	1
	Le produit	2
Sécurité et manutention	Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs	3
	Premiers soins et renseignements toxicologiques	4
	Mises en garde environnementales	5
	Entreposage	6
	Élimination	7
Mode d'emploi	Cultures, insectes, doses et méthodes d'application	8
	Directives d'application et restrictions	9
	Instructions de mélange	10
	Cultures alternées	11
	Délais d'attente avant la récolte	12
	Recommandations sur la gestion de la résistance	13

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 : Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Section 2 : Le produit

L'Insecticide CL73507 200 SC vise à supprimer les insectes nuisibles indiqués dans de nombreuses cultures maraîchères et fruitières. L'Insecticide CL73507 200 SC est facilement absorbé par le tissu foliaire et est considéré comme étant « résistant au lessivage par la pluie » dans l'heure suivant l'assèchement du produit pulvérisé. L'Insecticide CL73507 200 SC peut être appliqué avec de l'équipement de pulvérisation aérien et terrestre.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 3 : Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après l'utilisation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS appliquer dans les serres.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'EPI. Si de telles instructions n'existent pas pour les matériaux lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'EPI séparément du reste de la lessive.

Les utilisateurs doivent :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Retirer leurs vêtements immédiatement si le pesticide s'est infiltré dessous. Se laver soigneusement avant d'enfiler des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé ce produit.
- Laver l'extérieur des gants avant de les retirer.
- Dès que cela est possible, se laver soigneusement avant d'enfiler des vêtements propres.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et si vous avez besoin de renseignements sur les Limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez contacter Bayer CropScience Canada inc. au 1 888 283-6847 ou sur www.cropscience.bayer.ca .

Section 4 : Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion	<ul style="list-style-type: none">• Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.• Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.• Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.• Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec les yeux	<ul style="list-style-type: none">• Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.• Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation	<ul style="list-style-type: none">• Déplacer la personne vers une source d'air frais.• Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.• Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements	<ul style="list-style-type: none"> • Enlever tous les vêtements contaminés. • Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. • Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
---	---

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

Section 5 : Mises en garde environnementales

Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer le produit ou le laisser dériver sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison. Suivre le mode d'emploi propre à chaque culture pour obtenir la période d'application.

Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada (www.healthcanada.gc.ca/pollinators).

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains insectes utiles. Toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées.

Le tétranilprole est persistant dans les sols et les systèmes aquatiques.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de tétranilprole aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Section 6 : Entreposage

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Section 7 : Élimination

Contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Section 8 : Cultures, insectes, doses et méthodes d'application

GROUPE DE CULTURES 1C, Légumes-tubercules et légumes-cormes : Marante; crosne du Japon; topinambour; canna comestible; souchet comestible; taro; pomme de terre; patate douce; igname

Application foliaire		
Insectes supprimés	Dose d'application	Directives spécifiques
Doryphore de la pomme de terre, Pyrale du maïs, Altise, Puceron (répression)	150 mL/ha	NE PAS appliquer par voie aérienne sauf pour les pommes de terre. Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète. Gestion de la résistance du doryphore de la pomme de terre : Ne pas appliquer l'Insecticide CL73507 200 SC pour supprimer

		<p>le doryphore de la pomme de terre dans les pommes de terre si un insecticide du groupe 28 a été appliqué lors de la mise en terre en guise de traitement des sillons, du sol ou des plantons.</p> <p>Pour la suppression de la pyrale du maïs, faire coïncider le moment de l'application avec le point culminant de l'éclosion des œufs.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 14 jours. • Nombre maximal d'applications foliaires : 2 par saison. • Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. • Volumes de pulvérisation minimums : 100 L/ha (épandage terrestre) 50 L/ha (épandage aérien). • L'application avec de l'équipement de pulvérisation aérien est permise seulement pour les pommes de terre. • Application foliaire maximale d'Insecticide CL73507 200 SC permise par saison de croissance : 300 mL/ha (60 g m.a./ha). • Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer le produit sur les cultures en floraison. 		
Application dans les sillons		
Insectes supprimés	Dose d'application	Directives spécifiques
<p>Doryphore de la pomme de terre, Puce terrestre</p>	<p>6,75 mL/100 m de rang</p> <p>750 mL/ha (basée sur un espacement des rangs de 90 cm)</p>	<p>Traiter en bandes étroites dans le sillon. Pour des résultats optimums, diriger la pulvérisation sur les plantons dans le sillon.</p> <p>Gestion de la résistance du doryphore de la pomme de terre : Ne pas appliquer d'insecticide du groupe 28 pour supprimer le doryphore de la pomme de terre si l'Insecticide CL73507 200 SC a été appliqué lors de la mise en terre.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Notes pour l'application au sol : Application dans les sillons (à la mise en terre). • Volumes de pulvérisation minimums : 50 L/ha. • Application maximale (dans les sillons) d'Insecticide CL73507 200 SC permise par saison de croissance : 750 mL/ha (150 g m.a./ha). 		

SOUS-GROUPE DE CULTURES 4-13, Légumes-feuilles : Amarante tricolore; amarante; roquette; aster des Indes; bident poilu; rapini; brocoli chinois; moutarde

d'Abyssinie; chou à grosses côtes; caya blanc; cham-chwi; cham-na-mul; cerfeuil, feuilles fraîches; chou pak-choï; chipilín; chrysanthème des jardins; coriandre, feuilles fraîches; chou cavalier; mâche; mâche commune; mâche d'Italie; cosmos; cresson alénois; cresson de terre; pissenlit; dang-gwi; aneth, feuilles fraîches; oseille; dol-nam-mul; ebolo; endive; scarole; grassé; foo yip; chénopode Bon-Henri; chou à faucher; chénopode de Berlandier; jute, feuilles; laitue amère; laitue pommée; laitue frisée; maca; mizuna; feuille de moutarde; arroche; persil, feuilles fraîches; plantain lancéolé (y compris le plantain lancéolé et le plantain majeur); primevère des jardins; pourpier potager; pourpier d'hiver; radicchio; radis, feuilles; colza, feuilles; roquette sauvage; bourse-à-pasteur; épinard; baselle; épinard de Nouvelle-Zélande; chénopode géant; bette à carde; calalou; navet, feuilles; herbe-le-rail; watercress; cultivars, variétés et/ou hybrides de ces denrées.

Application foliaire		
Insectes supprimés	Dose d'application	Directives spécifiques
Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères, Ver gris, Légionnaire uniponctuée, Altise, Puceron (répression)	150 mL/ha	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.
Fausse arpenteuse du chou (répression)	225 mL/ha	
<ul style="list-style-type: none"> • Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour. • Nombre maximal d'applications : 4 par saison. • Intervalle minimum entre les applications : 5 jours. • Volume de pulvérisation minimum : 100 L/ha (épandage terrestre). • Appliquer par épandage terrestre seulement. • Maximum d'Insecticide CL73507 200 SC permis par saison de croissance : 900 mL/ha (180 g m.a./ha). 		

GROUPE DE CULTURES 5-13, Légumes-tiges et légumes-fleurs du genre

Brassica : Brocoli; chou de Bruxelles; chou pommé; chou pé-tsaï; chou-fleur; cultivars, variétés et/ou hybrides de ces denrées.

Application foliaire		
Insectes supprimés	Dose d'application	Directives spécifiques
Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères, Ver gris, Légionnaire uniponctuée, Altise, Puceron (répression)	150 mL/ha	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.
Fausse arpentuse du chou (répression)	225 mL/ha	
<ul style="list-style-type: none">• Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour.• Nombre maximal d'applications : 4 par saison.• Intervalle minimum entre les applications : 5 jours.• Volume de pulvérisation minimum : 100 L/ha (épandage terrestre).• Appliquer par épandage terrestre seulement.• Maximum d'Insecticide CL73507 200 SC permis par saison de croissance : 900 mL/ha (180 g m.a./ha).		

GROUPE DE CULTURES 8-09, Légumes-fruits : Aubergine d'Afrique; poivron; tomate groseille; aubergine; morelle scabre; baie de Goji; cerise de terre; bicolore; okra; fausse aubergine; pépino; piment autre que poivron; aubergine écarlate; morelle réfléchie; tomate; cultivars, variétés et/ou hybrides de ces denrées.

Application foliaire		
Insectes supprimés	Dose d'application	Directives spécifiques
Doryphore de la pomme de terre, Ver gris, Légionnaire uniponctuée, Altise, Pyrale du maïs, Puceron (répression)	150 mL/ha	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète. Gestion de la résistance du doryphore de la pomme de terre : Ne pas appliquer l'Insecticide CL73507 200 SC pour supprimer le doryphore de la pomme de terre dans les légumes-fruits si

		<p>un insecticide du groupe 28 a été appliqué lors de la mise en terre.</p> <p>Pour la suppression de la pyrale du maïs, faire coïncider le moment de l'application avec le point culminant de l'éclosion des œufs.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour. • Nombre maximal d'applications : 4 par saison. • Intervalle minimum entre les applications : 5 jours. • Volume de pulvérisation minimum : 150 L/ha (épandage terrestre). • Appliquer par épandage terrestre seulement. • Maximum d'Insecticide CL73507 200 SC permis par saison de croissance : 600 mL/ha (120 g m.a./ha). • Notes pour l'application foliaire : Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète. Ne pas appliquer à moins de 12 jours avant la floraison. Ne pas appliquer lorsque les plantes sont en floraison. • Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer le produit moins de 12 jours avant la floraison ou pendant la floraison. 		

GROUPE DE CULTURES 11-09, Fruits à pépins : Pomme; azerole; pommette; cenelle; nèfle; poire (incluant la poire asiatique); coing (incluant le coing de Chine et le coing du Japon); tejocote; et tous les cultivars (variétés et hybrides) de ces denrées.

Application foliaire		
Insectes supprimés	Dose d'application	Directives spécifiques
Carpocapse de la pomme, Tordeuse à bandes obliques, Hoplocampe des pommes	225 mL/ha	Appliquer uniquement après la floraison, en assurant une couverture complète. Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints.
Puceron (répression)	150 mL/ha	
Tordeuse orientale du pêcher Punaise de la molène (répression) Charançon de la prune (répression) Mouche de la pomme (répression)	300 mL/ha	Pour la suppression optimale des carpocapses de la pomme de première génération, appliquer avant la première éclosion des œufs. (80 à 110 degrés-jours Celsius après la fixation biologique). Une deuxième application peut s'avérer nécessaire après 10 à 14 jours. Cibler la deuxième génération de carpocapses de la pomme après avoir établi la nouvelle fixation

	<p>biologique pour la deuxième génération. (La fixation biologique se définit comme la première capture constante d'insectes adultes dans le verger.)</p> <p>Pour la suppression optimale de la tordeuse orientale du pêcher, appliquer à la première éclosion des œufs de la génération ciblée. Une deuxième application peut s'avérer nécessaire après 10 à 14 jours.</p> <p>Lorsque les moments propices aux mesures de suppression du carpocapse de la pomme et de la tordeuse orientale du pêcher sont synchronisés, utiliser la dose de 300 mL/ha pour cibler les deux espèces.</p> <p>Pour la suppression de la tordeuse à bandes obliques, surveiller le vol des insectes adultes et appliquer lors de la première éclosion des œufs. Un traitement de rappel, environ 10 à 14 jours après le traitement initial, peut s'avérer nécessaire pendant les périodes d'émergence prolongée.</p> <p>Pour l'hoplocampe des pommes, cibler la chute des pétales lorsque les populations ont atteint les seuils économiques. Retraiter à intervalles de 10 à 14 jours si la surveillance indique que les populations ont atteint le seuil économique.</p> <p>Pour la punaise de la molène, traiter à la chute des pétales, lorsque les nymphes ont atteint les seuils économiques. Une deuxième application, à un intervalle de 7 à 14 jours, peut s'avérer nécessaire pendant les</p>
--	--

		<p>périodes d'émergence prolongée.</p> <p>Pour le charançon de la prune, effectuer le premier traitement vers la chute des pétales. Une deuxième application, à un intervalle de 7 à 14 jours, peut s'avérer nécessaire lorsque l'émergence est prolongée.</p> <p>Pour la répression de la mouche de la pomme, utiliser des pièges à phéromones ou des pièges collants afin de déterminer la période d'application optimale. Répéter à intervalles de 14 à 21 jours, au besoin.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours. • Nombre maximal d'applications : 3 par saison. • Intervalle minimum entre les applications : 7 jours. • Volume de pulvérisation minimum : 450 L/ha (épandage terrestre). • Appliquer par épandage terrestre seulement. Ne pas appliquer à l'aide d'un nébulisateur ou un appareil pneumatique manuel ou à l'aide d'un équipement de brumisation portatif. • Maximum d'Insecticide CL73507 200 SC permis par saison de croissance : 900 mL/ha (180 g m.a./ha). • Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la floraison ou avant la floraison de la culture. Appliquer après la floraison seulement. 		

GROUPE DE CULTURES 12-09, Fruits à noyau : Abricot (incluant l'abricot du Japon); cerise (incluant la cerise tardive, de Nankin, douce et acide); cerise à grappes; nectarine; pêche; prune (incluant la prune d'Amérique, maritime, noire du Canada, myrobolan, chickasaw, de Damas, japonaise, Klamath et à pruneaux); prucot; prunelle; et tous les cultivars (variétés et hybrides) de ces denrées.

Application foliaire		
Insectes supprimés	Dose d'application	Directives spécifiques
Tordeuse à bandes obliques, Petite mineuse du pêcher,	225 mL/ha	Appliquer uniquement après la floraison, en assurant une couverture complète.
Puceron (répression)	150 mL/ha	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints.
Tordeuse orientale du pêcher, Charançon de la prune (répression)	300 mL/ha	Pour la suppression de la tordeuse à bandes obliques, surveiller le vol des insectes

		<p>adultes et appliquer lors de la première éclosion des œufs. Un traitement de rappel, environ 10 à 14 jours après le traitement initial, peut s'avérer nécessaire pendant les périodes d'émergence prolongée.</p> <p>Pour la suppression de la petite mineuse du pêcher, utiliser des pièges à phéromones et appliquer à la première éclosion des œufs. Une deuxième application peut s'avérer nécessaire après 10 à 14 jours.</p> <p>Pour la suppression optimale de la tordeuse orientale du pêcher, appliquer à la première éclosion des œufs de la génération ciblée. Une deuxième application peut s'avérer nécessaire après 10 à 14 jours.</p> <p>Pour le charançon de la prune, effectuer le premier traitement vers la chute des pétales. Une deuxième application, à un intervalle de 7 à 14 jours, peut s'avérer nécessaire lorsque l'émergence est prolongée.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 5 jours. • Nombre maximal d'applications : 3 par saison. • Intervalle minimum entre les applications : 7 jours. • Volumes de pulvérisation minimums : 230 L/ha (épandage terrestre). • Appliquer par épandage terrestre seulement. Ne pas appliquer à l'aide d'un nébulisateur ou un appareil pneumatique manuel ou à l'aide d'un équipement de brumisation portatif. • Maximum d'Insecticide CL73507 200 SC permis par saison de croissance : 900 mL/ha (180 g m.a./ha). • Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la floraison ou avant la floraison de la culture. Appliquer après la floraison seulement. 		

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07F, Petits fruits – plantes grimpantes, incluant les raisins : raisin, lambruche, muscadine, et *vinifera*; groseille à maquereau; kiwi de Sibérie; fruit de passiflore purpurine; fruit de schizandre; cultivars, variétés et hybrides de ces denrées

Application foliaire		
Insectes supprimés	Dose d'application	Directives spécifiques
Tordeuse de la vigne	225 mL/ha	<p>Appliquer uniquement après la floraison. Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints, en assurant une couverture complète.</p> <p>Pour la suppression optimale de la tordeuse de la vigne, appliquer tout juste avant l'éclosion des œufs. Réappliquer à un intervalle de 7 à 10 jours, au besoin.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 14 jours. • Nombre maximal d'applications : 4 par saison. • Intervalle minimum entre les applications : 7 jours. • Volume de pulvérisation minimum : 450 L/ha. • Appliquer par épandage terrestre seulement. Ne pas appliquer à l'aide d'un nébulisateur ou un appareil pneumatique manuel ou à l'aide d'un équipement de brumisation portatif. • Maximum d'Insecticide CL73507 200 SC permis par saison de croissance : 900 mL/ha (180 g m.a./ha). • Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la floraison ou avant la floraison de la culture. Appliquer après la floraison seulement. 		

GROUPE DE CULTURES 14-11, Noix (au sens large, arachides exclues) :

Amandier, hêtre, chêne à gros fruits, noyer cendré, châtaignier, châtaignier de chinquapin, noisetier, ginko, noyer du Japon, caryer, marronnier du Japon, araucaria du Chili, pacanier, pin pignon du Colorado, xanthoceras à feuilles de sorbier, noyer noir et noyer commun, variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées.

Application foliaire		
Insectes supprimés	Dose d'application	Directives spécifiques
Carpocapse de la pomme, Tordeuse à bandes obliques, Petite mineuse du pêcher,	225 mL/ha	Appliquer uniquement après la floraison, en assurant une couverture complète. Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints.
Puceron (répression)	150 mL/ha	Pour la suppression optimale des carpocapses de la pomme de première génération, appliquer avant la première éclosion des œufs. (80 à 110 degrés-jours Celsius après la fixation biologique). Une deuxième application peut s'avérer nécessaire après 10 à 14 jours. Cibler la deuxième génération de carpocapses de la pomme après avoir établi la nouvelle fixation biologique pour la deuxième génération. (La fixation biologique se définit comme la première capture constante d'insectes adultes dans le verger.)
Tordeuse orientale du pêcher	300 mL/ha	Pour la suppression optimale de la tordeuse orientale du pêcher, appliquer à la première éclosion des œufs de la génération ciblée. Une deuxième application peut s'avérer nécessaire après 10 à 14 jours. Lorsque les moments propices aux mesures de suppression du carpocapse de la pomme et de la tordeuse orientale du pêcher sont synchronisés, utiliser la dose de 300 mL/ha pour cibler les deux espèces.

		<p>Pour la suppression de la tordeuse à bandes obliques, surveiller le vol des insectes adultes et appliquer lors de la première éclosion des œufs. Un traitement de rappel, environ 10 à 14 jours après le traitement initial, peut s'avérer nécessaire pendant les périodes d'émergence prolongée.</p> <p>Pour la suppression de la petite mineuse du pêcher, utiliser des pièges à phéromones et appliquer à la première éclosion des œufs. Une deuxième application peut s'avérer nécessaire après 10 à 14 jours.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 10 jours. • Nombre maximal d'applications : 4 par saison. • Intervalle minimum entre les applications : 7 jours. • Volume de pulvérisation minimum : 450 L/ha. • Appliquer par épandage terrestre seulement. Ne pas appliquer à l'aide d'un nébulisateur ou un appareil pneumatique manuel ou à l'aide d'un équipement de brumisation portatif. • Maximum d'Insecticide CL73507 200 SC permis par saison de croissance : 900 mL/ha (180 g m.a./ha). • Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la floraison ou avant la floraison de la culture. Appliquer après la floraison seulement. 		

MAÏS (de grande culture, sucré et à éclater, y compris la production de semences)

Application foliaire		
Insectes supprimés	Dose d'application	Directives spécifiques
Pyrale du maïs, Ver de l'épi du maïs, Ver gris, Légionnaire uniponctuée, Altise, Puceron (répression)	150 mL/ha	<p>Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.</p> <p>Pour la suppression de la pyrale du maïs et du ver de l'épi du maïs, faire coïncider le moment</p>

		de l'application avec le point culminant de l'éclosion des œufs.
<ul style="list-style-type: none"> • Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 14 jours (maïs de grande culture et à éclater), 1 jour (maïs sucré). • Nombre maximal d'applications : 4 par saison. • Intervalle minimum entre les applications : 7 jours. • Volume de pulvérisation minimum : 100 L/ha. • Appliquer par épandage terrestre seulement. • Maximum d'Insecticide CL73507 200 SC permis par saison de croissance : 600 mL/ha (120 g m.a./ha). • Ne pas effectuer une application foliaire subséquente de n'importe quel insecticide du group 28 pendant une période minimale de 60 jours après la plantation des semences traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28. Si une pulvérisation foliaire est nécessaire pendant cette période, il est nécessaire d'utiliser un insecticide d'un groupe différent de celui du groupe 28. • Ne pas laisser le bétail consommer le fourrage et les tiges de maïs dans les 14 jours suivant le dernier traitement. • Notes pour l'application foliaire : • Toxique pour les abeilles. Appliquer jusqu'au stade V15 (collerette de la 15e feuille visible), ou après la libération du pollen (environ 1 semaine après que la panicule de maïs est complètement déployée). 		

SOJA

Application foliaire		
Insectes supprimés	Dose d'application	Directives spécifiques
Ver gris, Légionnaire uniponctué	150 mL/ha	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Faire une pulvérisation foliaire dirigée en s'assurant d'une couverture complète.
<ul style="list-style-type: none"> • Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 14 jours. • Nombre maximal d'applications : 2 par saison. • Intervalle minimum entre les applications : 5 jours. • Volume de pulvérisation minimum : 100 L/ha. • Appliquer par épandage terrestre seulement. • Maximum d'Insecticide CL73507 200 SC permis par saison de croissance : 300 mL/ha (60 g m.a./ha). • Ne pas effectuer une application foliaire subséquente de n'importe quel insecticide du group 28 pendant une période minimale de 60 jours après la plantation des semences traités avec l'Insecticide CL73507 200 SC. Si une pulvérisation foliaire est nécessaire pendant cette période, il est nécessaire d'utiliser un insecticide d'un groupe différent de celui du groupe 28. 		

- Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la floraison de la culture.

Section 9 : Directives d'application et restrictions

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Zones tampons :

Les traitements localisés avec l'équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon. L'utilisation d'un pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui empêchent tout contact avec la culture, le fruit ou le feuillage, et trempage du sol et incorporation au sol NE requièrent PAS une zone tampon.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe du produit et la lisière, dans la direction du vent, des habitats d'eau douce vulnérables (p. ex., des lacs, des rivières, des marécages, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des cours d'eau, des réservoirs et des milieux humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection de:		
			Habitats d'eau douce dont la profondeur est :		Habitats terrestres
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Groupe de cultures 4-13 : Légumes-feuilles Groupe de cultures 5-13 : Légumes-tiges et légumes-fleurs du genre Brassica Sous-groupe de cultures 13-07F : Petits fruits – plantes grimpantes, incluant les raisins		15	6	0
Pulvérisateur agricole	Groupe de cultures 1C : Légumes-tubercules et légumes-cormes Soja		5	3	0
Pulvérisateur agricole	Groupe de cultures 8-09 : Légumes-fruits Maïs		10	5	0
Pulvérisateur pneumatique	Groupe de cultures 11-09 : Fruits à pépins Sous-groupe de cultures 13-07F : Petits fruits – plantes grimpantes, incluant les raisins Groupe de cultures 12-09 : Fruits à noyau	Début de la croissance	35	25	0
		Fin de la croissance	25	15	0
Pulvérisateur pneumatique	Groupe de cultures 14-11 : Noix (au sens large, arachides exclues)	Début de la croissance	35	25	1
		Fin de la croissance	25	20	1
Épandage aérien	Pommes de terre	Voilure fixe	55	15	0
		Voilure tournante	40	15	0

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au point d'application, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté du vent.

Application aérienne : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS épandre lorsque la vitesse du vent dépasse les 16 km/h à hauteur de vol au point d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

MISES EN GARDE D'UTILISATION POUR LES APPLICATIONS AÉRIENNE :

APPLICATION AÉRIENNE :

Appliquer l'Insecticide CL73507 200 SC avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. Aucun signaleur n'est autorisé durant l'application.

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'application des pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes. La dérive aérienne est accrue dans certaines conditions météorologiques.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR POUR LE TRAITEMENT AÉRIEN :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le

chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre diffèrent des recommandations qui figurent sur l'étiquette pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Section 10 : Instructions de mélange

Si l'Insecticide CL73507 200 SC doit être mélangé en cuve avec d'autres pesticides, en tester la compatibilité avant de mélanger.

COMPATIBILITÉ

L'Insecticide CL73507 200 SC est compatible, physiquement et biologiquement, avec plusieurs pesticides et engrais homologués ou oligo-éléments. Lorsque vous envisagez de mélanger l'Insecticide CL73507 200 SC avec d'autres pesticides, ou d'autres adjuvants, communiquez d'abord avec votre fournisseur pour obtenir des conseils. Pour plus de renseignements, communiquez avec le représentant Bayer CropScience de votre région. Si vous n'avez jamais essayé le mélange que vous envisagez, effectuez d'abord un test pour en établir la compatibilité physique.

SÉQUENCE DES ÉTAPES

L'Insecticide CL73507 200 SC peut être utilisé avec d'autres pesticides, engrais et oligo-éléments recommandés. Voici la méthode de mélange appropriée de l'Insecticide CL73507 200 SC, seul ou en mélanges en cuve avec d'autres pesticides :

- 1) Remplir le réservoir du pulvérisateur au quart ou au tiers d'eau propre;
- 2) Pendant que fonctionnent les systèmes de recirculation et d'agitation, ajouter tous les produits dans des sachets solubles (PVA) (voir la note*). Prévoir suffisamment de temps pour bien mélanger;
- 3) Continuer de remplir le réservoir jusqu'à la moitié;
- 4) Ajouter les poudres mouillables (WP), les granulés dispersables dans l'eau (WG/WDG) ou les suspensions (FL/SC);
- 5) Prévoir suffisamment de temps pour bien mélanger chaque produit ajouté;
- 6) Ajouter la quantité requise d'Insecticide CL73507 200 SC.
- 7) S'il y a lieu, ajouter les autres éléments du mélange en cuve : concentrés émulsifiables (EC), engrais et oligo-éléments.
- 8) Remplir le réservoir au niveau souhaité et maintenir constamment l'agitation pour assurer l'uniformité de la bouillie de pulvérisation.

*NOTE : Ne pas utiliser de sachets solubles (PVA) dans un mélange en cuve regroupant des produits qui contiennent du bore ou libèrent du chlore libre. La réaction entre le PVAL et le bore ou le chlore libre donne un plastique qui n'est pas soluble dans l'eau ou dans les solvants.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX MÉLANGES EN CUVE

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le

mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Section 11 : Cultures alternées

Cultures alternées	Temps depuis la dernière application
Toutes les cultures indiquées sur l'étiquette	Immédiatement
Sous-groupe de cultures 1A : Légumes-racines Groupe de cultures 2 : Feuilles de légumes-racines et de légumes-tubercules Sous-groupe de cultures 3-07 : Légumes-bulbes Groupe de cultures 6 : Graines vertes et sèches de légumineuses (sauf le soja) Groupe de cultures 7 : Feuilles de légumineuses (sauf le soja) Groupe de cultures 9 : Cucurbitacées Groupe de cultures 15 : Céréales (sauf le maïs) Groupe de cultures 16 : Fourrage et paille de céréales (sauf le maïs) Sous-groupe de cultures 20A : Colzas (Révisé) Sous-groupe de cultures 20 B : Tournesols (Révisé) Luzerne	30 jours
Toutes les autres cultures	120 jours

Section 12 : Délais d'attente avant la récolte

Culture	DAAR (jours)
Groupe de cultures 1C : Légumes-tubercules et légumes-cornes	14
Groupe de cultures 4-13 : Légumes-feuilles	1
Groupe de cultures 5-13 : Légumes-tiges et légumes-fleurs du genre <i>Brassica</i>	1
Groupe de cultures 8-09 : Légumes-fruits	1
Groupe de cultures 11-09 : Fruits à pépins	7
Groupe de cultures 12-09 : Fruits à noyau	5
Sous-groupe de cultures 13-07F : Petits fruits – plantes grimpantes, incluant les raisins	14
Groupe de cultures 14-11 : Noix (au sens large, arachides exclues)	10
Maïs (de grande culture et à éclater)	14
Maïs (sucré)	1
Soja	14

Section 13 : Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, l'Insecticide CL73507 200 SC contient un insecticide appartenant au groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'Insecticide CL73507 200 SC et à d'autres insecticides du groupe 28. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Sauf indication contraire dans les sections spécifiques aux cultures/insectes de l'étiquette, les pratiques suivantes sont recommandées pour prévenir ou retarder le développement d'une résistance à l'Insecticide CL73507 200 SC :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Insecticide CL73507 200 SC ou les insecticides du même groupe 28 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles
- Éviter d'utiliser le même mode d'action (même numéro de groupe IRAC) sur des générations consécutives d'insectes parasites.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés
- .
- Cibler les stades de développement des insectes les plus vulnérables, lorsque possible.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'insectes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer CropScience inc. par Internet à l'adresse www.cropscience.bayer.ca ou en composant le 1 888 283-6847.